

LE SPECTATEUR

DE

L'ORIENT.

Livr. 39 et 40. — 10/22 Avril 1855.

Notice sur les Finances de la Grèce
de 1833 à 1843.

FIN (*).

—0000—

III.

Nous avons vu dans la 2^e partie de ce travail, que dans l'espace des onze premières années, qui ont suivi l'installation de la Royauté en Grèce, les dépenses publiques ont de beaucoup dépassé les revenus de l'Etat. Et tandis que toutes les créances sur le Trésor, antérieures au 20 Janvier 1833, à peu d'exceptions près, ont été renvoyées à une mesure générale à prendre, et que toutes les

(*) Voir livraisons du 10 (20) Novembre 1854 et 10 (22) Février 1855.

ressources ordinaires et extraordinaires ont été appliquées au service courant, cette période de onze années légua à l'Etat une lourde charge, tout à fait disproportionnée avec les ressources du pays ; car, au 31 Décembre 1843, le capital de la Dette extérieure se composait comme il suit :

Emprunt des 60 millions	dr.	57,332,259.22
Emprunt Bavarois	»	2,977,165.51
Dette envers les trois Puissances	»	5,842,126.46
		<hr/>
Total	dr.	66,151,551.19

Maintenant, si l'emprunt avait été appliqué à des dépenses productives, s'il avait servi à la construction de voies de communication, de ponts, de canaux ; si, par des avances indispensables, on était parvenu à développer le bien-être matériel du pays, certes cette charge aurait été moins onéreuse, et la Grèce, lancée dans une voie de progrès, y eut trouvé les moyens de se libérer honorablement d'une dette dont le capital aurait été le principal véhicule de sa prospérité.

Malheureusement il n'en a pas été, et il ne pouvait en être ainsi, nous dira-t-on, du moment où la Grèce dut, par suite de ce qui avait été décidé à la conférence des Trois Puissances à Londres, indemniser la Turquie pour une partie du territoire du nouvel État, et se charger des dépenses énormes d'un corps de troupes étrangères, destiné à servir de noyau à une armée nationale à créer, et aider à la consolidation du nouvel état de choses.

Nous sommes loin de vouloir récriminer contre qui que ce soit : mais il nous sera bien permis, nous l'espérons, de contester l'opportunité du recrutement d'un corps de

troupes à l'étranger, et de l'envoi d'une brigade bavaroise, quand on avait sous la main tous les élémens nécessaires à la formation d'un corps régulier dans le pays, et tandis qu'il y avait déjà en Grèce une brigade française, plus que suffisante pour garantir l'ordre public jusqu'à la formation complète de ce corps.

Quant à l'indemnité stipulée en faveur de la Turquie, nous nous bornerons à cette simple remarque : n'est il pas étonnant que l'on ait reconnu et sanctionné d'un côté, non seulement l'indépendance de la Grèce, mais encore l'acquisition par le droit de la guerre, de tous les biens turcs de propriété privée, pour les neuf dixièmes du nouveau royaume, et qu'on ait en même temps stipulé une indemnité pour la transmission du seul droit de souveraineté pour l'autre dixième ?

Quoiqu'il en soit, il est généralement reconnu que l'emprunt des 60 millions n'a servi en rien à la Grèce, et qu'il lui impose un fardeau qui devient de jour en jour plus lourd. On a souvent affirmé que la Grèce aurait pu tout aussi bien arriver au point où elle en est aujourd'hui, sans contracter d'emprunt, si on ne lui avait imposé des obligations qui ne lui ont aucunement profité, mais qu'elle a dû subir. Nous allons tâcher de prouver l'exactitude de cette assertion.

Nous avons vu que les recettes extérieures, c'est à dire celles provenant d'emprunts contractés à l'étranger, et opérées dans l'espace des onze années, se sont élevées à

dr. 66,656,082.56.

Les dépenses extérieures par contre se sont élevées à

dr. 48,717,150.45

mais comme une partie de cette somme a été affectée à des remboursements d'anciennes créances de la France, de la Russie et de M. Eynard, et qu'il nous importe surtout de constater ici les dépenses occasionnées par les deux emprunts, celui de 60 millions et celui de la Bavière, et par l'indemnité stipulée en faveur de la Turquie, qu'il nous soit permis de revenir sur la seconde partie de notre travail, et d'établir ces dépenses sous ce nouveau point de vue.

Il a été payé pour intérêts, amortissement, commission etc. de l'emprunt des 60 millions dr. 29,174,098.

Commission à M. d'Eichthal, intérêts des avances faites à la Régence, et divers frais	» 1,964,251.73
Intérêts, amortissement et commission de la dette à la Bavière	» 2,809,077. 3
Indemnité à la Turquie	» 12,531,164.54

Total Dr. 46,478,590.80

Il résulte de ce qui précède que sur la somme de dr. 66,656,082.56

provenant de l'emprunt de 60 millions et de l'emprunt bavarois, la Grèce a payé, de 1833 à 1843, en intérêts, amortissement et frais, et pour l'indemnité à la Turquie, la somme de » 46,478,591.30

et que par conséquent elle n'a pu appliquer à ses dépenses intérieures que la somme de » 20,177,491.26

Or, il eut été bien possible d'obtenir de notables économies sur les dépenses courantes de cette période, et la Grèce eut pu réellement profiter d'une partie au moins de l'emprunt, pour l'organisation et le développement intérieur du pays, si ce reliquat de vingt millions, provenant de l'emprunt, n'avait pas été entièrement absorbé par les frais extraordinaires occasionnés surtout par l'entretien, le transport et le retour des troupes et des volontaires bavarois, ainsi que par le système dispendieux introduit en Grèce par suite de la formation de ces troupes.

M. Casimir Lecomte qui, après avoir visité la Grèce, a publié un ouvrage remarquable sur ce pays (*), fait à ce sujet un raisonnement très-concluant. Les dépenses de la guerre ont été portées dans le Budget de 1845 à dr. 4,052,818, et dans celui de 1846 à dr. 4,429,952. On peut donc évaluer au maximum, les dépenses nécessaires pour l'entretien d'une force armée proportionnée aux besoins du service, à dr. 4,400,000 par an, et rien certes, n'eut obligé le gouvernement à entretenir de 1833 à 1843, une force supérieure à celle qui a été jugée suffisante en 1845 et 1846, le lendemain d'un revirement politique, celui du 3 septembre 1843. Or, les dépenses de la guerre se sont élevées pendant la période des onze années à

dr. 67,344,044.82

Tandis que, si elles avaient été restreintes dans la limite de 4,400,000 par an, elles auraient été de » 48,000,000.

Différence

Dr. 19,344,044.82

(*) Etude Economique de la Grèce, de sa position actuelle, de son avenir etc. par Casimir Lecomte. Paris, 1847.

On voit par là, que si les dépenses extraordinaires du seul service de la guerre avaient été évitées, les ressources intérieures eussent pleinement suffi aux besoins du service public, et la somme de dr. 20,000,000 eut pu être appliquée exclusivement à des dépenses productives.

Afin de vérifier la justesse de ce raisonnement de M. Lecomte, nous établissons la moyenne des dépenses de la guerre pendant neuf années consécutives comme il suit :

<i>Exercice</i>	<i>Montant du Budget de la Guerre.</i>
1845	4,052,818
1846	5,429,952
1847	4,428,602
1848	4,595,658
1849	4,678,371
1850	4,890,797
1851	4,816,830
1852	4,948,654
1853	4,842,081.

moyenne par année dr. 4,631,000

Il n'y aurait donc qu'une différence de dr. 231,000 par an, entre cette moyenne et celle adoptée par M. Casimir Lecomte.

On ne saurait nier non plus que la Régence en possession de l'emprunt, n'ait adopté, en général, un système très-dispendieux, et créé pour ainsi dire des traditions, des antécédens qu'on n'a pu que suivre. La solde de l'armée p. ex. a été réglée plutôt à la convenance des étrangers qui ont été appelés à la former, que dans les limites des véritables moyens du pays. La seule Régence, composée de trois membres, d'un membre suppléant et de

quelque commis, a coûté à la Grèce, dans l'espace de deux années et demi, dr. 1,397,654,27. Le transfert précipité du siège du gouvernement de Nauplie à Athènes, une foule de petites mesures d'ostentation, en créant des besoins nouveaux dans un pays appauvri, et sortant d'une guerre d'extermination, n'ont pu qu'exercer une influence fâcheuse, non seulement sur les finances de l'État, mais aussi sur la société elle-même, à laquelle on faisait contracter, trop prématurément, des habitudes de luxe en disproportion avec ses moyens.

Loin de contester le mérite distingué de la plupart des membres de la Régence, à qui nous devons nos codes et plusieurs lois très-importantes, nous croyons pourtant pouvoir affirmer que c'est le sens pratique qui lui a fait défaut. Si dans d'autres branches du service public, le passage de M. M. de Maurer et Abel nous ont laissé de très-louables souvenirs, il n'en est pas moins vrai que non seulement les finances, mais tout ce qui tient au développement matériel du pays, n'a pas été l'objet des soins des Membres de la Régence.

Comme d'ailleurs nous n'avons nullement l'intention de juger et de blâmer en quoique ce soit la Régence, mais d'exposer seulement les faits qui ont empêché que la Grèce profitât de l'emprunt pour son développement intérieur, il est juste de faire remarquer qu'elle devait nécessairement suivre la voie tracée par la conférence, et que, composée d'étrangers, il lui était impossible d'avoir une idée assez complète des véritables besoins matériels du pays, pour ne pas tomber dans les erreurs qu'aucun gouvernement étranger, malgré la meilleure volonté du monde, n'aurait évitées.

Vers le milieu de 1835, lors de la majorité du Roi, la partie disponible des deux premières séries de l'emprunt de 60 millions, avait déjà été épuisée, et l'on dut avoir recours à un nouvel emprunt, celui de la Bavière, pour couvrir le déficit dont on était menacé.

Il ne restait dès lors au gouvernement grec que deux moyens pour sortir de la position fâcheuse dans laquelle il se trouvait engagé ; créer de nouveaux impôts, et réduire les dépenses par des économies.

Ces deux moyens ont été appliqués depuis la majorité de S. M. le Roi Othon.

On a d'abord commencé par la création de l'impôt du timbre, de celui des loyers et de celui des patentes. On a en même temps publié la loi de dotation dont il a déjà été question dans le cours de ce travail ; des économies furent également appliquées successivement à partir de 1837 ; en effet, les dépenses intérieures qui de 1833 à 1837, se sont élevées en moyenne à 15,000,000 par an, ont été abaissées pendant les cinq années suivantes, de 1838 à 1842, à 13,570,000 en moyenne. Pendant les dernières années de la période qui nous occupe, on travaillait sérieusement à introduire le plus d'ordre possible, et à obtenir, par des économies bien entendues, et par la régularité qu'on espérait apporter dans l'administration des finances, les moyens de faire face au service de l'emprunt. Malheureusement tous ces efforts, précipités en 1843 par suite de l'intervention diplomatique, aboutirent à la révolution du 3 septembre 1843.

Le but que nous nous sommes proposé en publiant ce travail était de répondre, une fois pour toutes, aux reproches qui nous arrivent de plusieurs côtés sur le peu de progrès matériels qu'aurait faits la Grèce qui avait été mise, par l'emprunt des 60 millions, en possession de moyens assez larges pour arriver à un degré bien plus considérable de prospérité.

Il vient d'être démontré par des chiffres, que cet emprunt qui pèse aujourd'hui sur le pays, n'a en rien servi les véritables intérêts de la Grèce. Il n'a profité en rien, entièrement absorbé qu'il a été par les besoins extraordinaires que les obligations imposées par la conférence de Londres ont créés.

Il vient d'être démontré que la Grèce a été abandonnée, pour le développement de sa prospérité matérielle, à ses propres ressources.

Faudra-t-il répéter ici ce qu'une faible population de 800,000 âmes, clairsemée sur un pays dévasté par une longue et cruelle guerre, sans capitaux, privée de tout, est parvenue à faire dans le court espace qui nous sépare de la révolution ?

Puisqu'on nous blame si sévèrement pour ce qui n'a pas été fait, pourquoi ne veut on pas nous tenir compte de tout ce qui a été exécuté ?

B.

Etudes économiques sur l'Orient.

—0000—

II.

En parlant des superbes provinces qui composent l'Empire Ottoman on finit toujours par la même pensée, la nature a tout fait dans ces pays, et le gouvernement a tout gâté.

Beaujour : Tableau du commerce de la Grèce.

1^{er} Vol: let: IV.

Nous avons dit que les deux modes d'exploitation du sol les plus usités dans les pays Musulmans sont :

- 1°. L'exploitation par les possesseurs eux-mêmes ;
- 2°. L'exploitation par métayers.

Avant de signaler les causes particulières qui déterminent la condition des cultivateurs en Turquie, il nous paraît indispensable de nous arrêter un moment sur la nature et sur les caractères généraux de ces deux modes d'exploitation, et en général sur le système de la petite culture appliqué généralement dans cette contrée, afin de démontrer à ceux-là même qui considèrent ces modes d'exploitation comme les moins productifs, que la triste condition des cultivateurs en Orient n'est pas le résultat nécessaire de son régime rural, mais qu'elle provient de l'ensemble des circonstances sociales et politiques sous l'influence desquelles se trouvent les populations industrielles.

La vérité de cette proposition nous sera mieux démontrée par la comparaison de la situation économique de deux populations parfaitement homogènes, exploitant

leur sol par les mêmes procédés et se trouvant sous l'influence des mêmes circonstances climatologiques, mais dans des conditions sociales et politiques entièrement différentes.

Sans nous presser cependant dans nos conclusions, arrêtons-nous d'abord sur la question si souvent débattue de savoir, quel est le mode de culture qui à superficie égale rend le plus grand produit net ?

Le sol pour déployer toute sa force productive, exige du travail et du capital, un travail matériel et un travail intellectuel ; il importe en conséquence qu'il puisse être exploité par ceux qui peuvent lui appliquer de la manière la plus utile, tout le travail et tout le capital nécessaires ; c'est à dire, en d'autres termes, par les hommes qui ont pu acquérir une suffisante instruction, et qui possèdent ou qui peuvent se procurer les valeurs et faire les avances que réclame toute bonne agriculture.

Les lois qui président dans les manufactures, à l'emploi du travail et du capital, s'appliquent aussi, dans une certaine mesure du moins, à l'industrie agricole ; le travail peut y être, jusqu'à un certain point, facilité par des opérations préliminaires, divisé dans ses applications, et secondé par des forces mécaniques et par la puissance scientifique.

Or l'application de tous ces moyens suppose de fortes avances, un capital considérable.

Il y a plus ; la puissance du travail et du capital ne se développe tout entière que lorsque ces deux instruments sont appliqués sur une grande échelle, à de vastes entreprises. Une grande manufacture donne un produit net supérieur à celui qu'on retirerait des mêmes forces

productives réparties entre dix manufactures peu considérables. Il en est de même de l'industrie agricole.

Partagez, par la pensée, un vaste domaine en trente lots, une grande manufacture agricole en trente petites entreprises tout à fait indépendantes l'une de l'autre, devant avoir chacune ses bâtiments d'exploitation, ses outils et ses machines, ses clôtures et ses chemins de service, une direction et une surveillance particulières et vous verrez les frais de production, et surtout le capital fixe, s'accroître d'une manière effrayante (*).

(*) Mr Passy dans un travail remarquable sur l'influence des cultures sur l'économie sociale essaie de démontrer qu'il n'y a pas à se préoccuper des proportions dans lesquelles l'argent et les bras sont appelés à concourir à la production.

«Toute œuvre industrielle exige des frais, et de là, la division du produit en deux parts, l'une qui rembourse les avances du producteur, l'autre qui, demeurant à titre d'excédant, forme la richesse créée, et dont l'importance atteste le degré d'énergie et d'habileté du travail. Tenir compte du montant des avances, c'est oublier que les avances ont eu leur rétribution propre, et qu'il n'a subsisté d'excédant que parce qu'elles ont été complètement soldées.

«C'est donc dans l'élévation du profit ou produit net, dans la valeur représentée par la portion du produit brut obtenue en excédant du montant des frais de production, que se trouve le véritable critérium de la bonté des divers modes de travail, la mesure certaine de leur puissance spécifique. Entre deux établissements industriels de même importance, à celui qui en fin de compte, laisse le plus grand bénéfice, appartient nécessairement la supériorité. En agriculture, c'est la terre même qui forme le fonds mis en œuvre; et du moment où déduction faite de l'ensemble des avances qu'elle reçoit, un système d'exploitation lui fait rendre, à superficie égale, plus d'excédant ou de produit net que les autres, c'en est assez pour que ce système doive être tenu pour le plus efficace et le meilleur.»

Partant de ces prémisses, M. Passy conclut que la petite culture, quels que soient ses frais de production et le capital fixe qu'elle emploie, est celle

Mais ce n'est pas tout; ces petites entreprises n'éveillant pas le zèle et n'attirant pas les capitaux des hommes les plus habiles, les progrès de la science agricole se trouvent ralentis, et les bonnes méthodes qu'elle a déjà découvertes, sont plutôt repoussées qu'accueillies par les petits cultivateurs, dépourvus de capitaux, et se méfiant des conseils de l'homme riche et de l'habitant de la ville. (Rossi, cours d'économie politique 2 vol: deux: leçon.)

Tel est en général l'état de l'agriculture dans les pays où le sol morcelé en petites propriétés ou en petites métairies, est exploité par de petits fermiers ou des métayers manquant d'instruction et dépourvus de capitaux; et qu'on ne dise pas (*) que dans les pays de petite culture, le manque d'instruction des petits fermiers exécutant en famille la majeure partie des travaux des champs, est compensé par l'activité personnelle et les soins attentifs qu'ils portent dans les moindres détails de leurs opérations; car, les mêmes lois qui président dans l'industrie manu-

qui semble l'emporter, c'est à dire, qui fait rendre à superficie égale plus d'excédant que la grande et la moyenne culture.

Qu'il nous soit permis cependant, de faire remarquer que les proportions dans lesquelles le capital et les bras sont appelés à concourir à la production ne sont pas chose indifférente.

Les frais de production représentent la somme de peines, de privations et de sacrifices que le travailleur s'impose pour obtenir un résultat économique quelconque ou bien une quantité quelconque de produit net. Or, il paraît incontestable que sur deux modes de culture, celui qui nous ferait obtenir le même produit au prix d'une moindre somme de frais de production, c'est à dire au prix d'une somme de sacrifices et de privations moins considérable, nous procurerait par l'économie du capital disponible, une puissance productive relativement supérieure et contribuerait par là même plus efficacement à l'accroissement de la richesse nationale.

(*) Mr. Passy. Influence des cultures sur l'économie sociale.

facturière à l'emploi du travail et du capital, s'appliquent aussi, dans une certaine mesure du moins, à l'industrie agricole; quelleque soit donc l'ardeur que les petits fermiers déploient dans l'exploitation de leurs propriétés, leur travail sera d'autant moins productif qu'il est moins intelligent et peu secondé par les capitaux qui animent et doublent les forces sociales, et par les forces mécaniques qui se substituent au travail lent et pénible de l'homme.

Essayons de démontrer par quelques exemples la justesse de cette assertion.

Le premier de ces exemples nous sera fourni par une opération importante; celle du battage des grains. Pour les extraire des épis qui les renferment, l'usage général en Turquie est le dépiquage; ce procédé consiste à faire fouler les gerbes par les animaux.

«On bat le blé en Turquie assez souvent sur le champ même où on l'a récolté. On égalise pour cela le terrain, on dissémine les gerbes sur l'aire ou l'espace rond, et on chasse autour une paire de chevaux attachés par une corde à un pilier fixé au milieu. En Macédoine, on emploie un rouleau de pierre tiré par des bœufs. En Bulgarie, on se sert de très petits traîneaux garnis au-dessous de pierres à fusil (*).»

Mais si ces grains eussent été extraits au moyen de machines à battre, dont l'Écosse célèbre et glorifie le premier inventeur comme un bienfaiteur de son pays, le rendement selon M^r. de Tracy (**) aurait été de 3 ou 4 pour 100 plus considérable.

(*) Ami Boué. La Turquie d'Europe T. 3.

(**) Troisième lettre sur l'agriculture.

Le travail agricole aurait été également plus productif si les cultivateurs pouvaient se procurer des instruments aratoires moins défectueux et surtout s'ils pouvaient améliorer leur charrue qui laboure bien peu profondément la terre et ne fait plutôt que la gratter (*).

De même personne ne contestera que l'imperfection des véhicules employés dans les campagnes, imperfection occasionnée par la pauvreté des cultivateurs et le détestable état des chemins, ne diminue d'une manière étonnante la force des chargements et n'augmente dans la même proportion les frais de tous les transports.

Les résultats donc de l'application des forces mécaniques à l'agriculture étant incontestables, il est par là démontré que la prééminence de fortune et de savoir attribuée également aux grands fermiers ne peut nullement être compensée par l'activité personnelle et les soins attentifs que les petits portent dans les moindres détails de leurs opérations. Certes, nous ne voulons pas nier que le travail assidu et vigilant, que la persévérance et l'adresse du travailleur ne soient la force vivifiante du jardinage, de l'horticulture ainsi que de l'industrie vinicole; mais cette force pour ainsi dire personnelle privée du puissant levier des forces mécaniques, serait insuffisante dans l'agriculture proprement dite, dont le but est de produire des denrées indispensables à la vie, des denrées qui étant d'une consommation universelle, doivent être produites par les procédés les moins coûteux et les plus économiques. Or, l'application de tous ces moyens ainsi que la multiplication des engrais indispensables aux pro-

(*) Ami Boué.

grès de l'agriculture, suppose des cultures assez étendues et assez variées, de fortes avances et des capitaux considérables dont les petits fermiers sont généralement dépourvus.

M^r Passy prétend cependant, que c'est une question de savoir si les capitaux plus considérables des grands propriétaires appliqués à de vastes superficies, les fertilisent plus que les moindres capitaux des petits fermiers employés sur de moindres espaces. Ne voulant pas contester pour le moment cette assertion, nous nous bornerons à faire remarquer qu'en supposant même que les moindres capitaux des petits fermiers employés sur de moindres espaces, fertilisent le sol autant que les capitaux plus considérables employés à de vastes superficies, il n'en est pas moins vrai que les petits fermiers ne jouissant ordinairement d'aucun crédit, ne peuvent se procurer les petits capitaux dont ils disposent qu'à un taux d'intérêt excessif et ruineux, tandis que les grands fermiers se trouvant sous tous les rapports, dans des conditions de crédit plus favorables, se procurent les capitaux qui leur sont nécessaires à un taux proportionné aux bénéfices ordinaires de l'agriculture. Les considérations ci-dessus sont à plus forte raison applicables à l'exploitation par métayers.

Le métayage est une association entre le travailleur agricole et le propriétaire des forces naturelles et indestructibles du sol.

En vertu de ce contrat, le sol cultivable est divisé en portions égales à ce qu'une famille peut exploiter; et comme tous ceux qui contribuent à l'œuvre commune sont également intéressés au résultat, les pertes et les bénéfices sont proportionnellement répartis entre eux. Ainsi le mé-

tayer gagne ou perd par les mêmes causes qui enrichissent le maître ou l'appauvrissent. Tous deux sont intéressés à s'entendre, à se concerter pour traverser en s'entr'aidant les jours mauvais et pour consacrer en améliorations le superflu des années favorables.

Ne perdons cependant pas de vue que trois choses manquent en général au métayer pour qu'il puisse devenir un instrument de réformes utiles et de la révolution agricole qui se prépare ou qui s'accomplit de nos jours : l'instruction, les capitaux, la volonté.

En effet, sur les deux parties contractantes qui constituent le bail à colonie, la direction de l'entreprise agricole est abandonnée à celle qui par son éducation est le moins susceptible de devenir un instrument d'améliorations dans l'agriculture; en d'autres termes, le régime agricole dans des pays exploités par des métayers, est livré à la routine et à l'empirisme.

Mais alors même que le métayer saurait changer son agriculture, il ne le pourrait pas. L'exploitation d'un domaine selon les procédés nouveaux, demande un accroissement considérable de capital, l'acquisition d'instruments aratoires plus perfectionnés, un plus grand approvisionnement de semences, une augmentation d'animaux de trait etc. et cependant le capital du métayer est ordinairement réduit à sa plus simple expression; il ne jouit d'ailleurs d'aucun crédit et peut, à peine par le travail de toute l'année, subvenir aux besoins indispensables de la famille.

Enfin aucun des deux associés n'est exclusivement et suffisamment intéressé à redoubler d'efforts et d'activité. Qu'une métairie dont le métayer, d'après la loi de son contrat, perçoit la moitié des produits, rende 400 fr : si

par un travail double on obtenait un produit total de 600 fr. ; le métayer n'en recevrait en tout que 300 fr. ; c'est-à-dire qu'il ne jouirait que de la moitié du bénéfice que son redoublement du travail aurait procuré. Il en est de même du propriétaire-capitaliste s'il double ses avances. Il est vrai que cet inconvénient disparaîtrait, si la modification dans la proportion de l'apport de chacun des associés, amenait une modification correspondante dans le partage des produits. Une comptabilité rigoureuse pourrait seule servir de base à une distribution nouvelle et équitable ; mais malheureusement la tenue des livres est hors de portée de tous les métayers, et les propriétaires ne sauraient parvenir à leur faire comprendre et accepter les éléments des évaluations qui doivent servir de base à cette nouvelle répartition des produits.

Tels sont les caractères génériques des deux modes d'exploitation usités en Orient.

La conclusion qui ressort de tout ce qui précède, c'est que le mode d'exploitation qui, à superficie égale, rend le plus grand produit net, n'est pas celui de la petite culture généralement adoptée en Orient, mais des grandes entreprises agricoles dirigées par des fermiers et des propriétaires réunissant à un degré supérieur les deux forces créatrices de la richesse ; l'instruction et les capitaux, c'est-à-dire, pouvant appliquer à l'industrie agricole les forces mécaniques et la puissance scientifique.

Mais ces considérations générales ne seraient pas suffisantes pour expliquer la condition actuelle des cultivateurs en Turquie. En mettant en regard la situation relative des cultivateurs de deux pays limitrophes, et de deux populations homogènes exploitant leur sol par les mêmes procédés

et placés à peu près sous l'influence des mêmes circonstances climatologiques, mais se trouvant dans des conditions sociales et politiques tout-à-fait différentes, nous serons à même de discerner et de signaler la véritable cause de la diversité de condition de ces deux peuples, et nous ne serons pas taxés de partialité pour avoir reproduit l'opinion que M^r. Beaujour exprimait il y a 54 ans sur la Turquie « La nature a tout fait dans ce pays et le gouvernement a tout gâté. »

« L'agriculture turque est encore en grande partie à l'état où elle était du temps des patriarches juifs ou au moyen âge. D'abord on ne cultive que juste le terrain nécessaire pour les besoins du pays, parcequ'on s'imagine ne pouvoir écouler le surplus.

L'agriculture ne consiste que dans une routine sans principes, à laquelle il est difficile de rien changer. On laisse les terres reposer en jachères un an ou plusieurs années, surtout quand elles sont mauvaises.

Presque nulle part on n'utilise le fumier ni la paille. Les terres ne sont fumées qu'accidentellement par les troupeaux de moutons, de chèvres et les bestiaux à cornes. Dans les montagnes entre l'Épire et la Macédoine, ainsi qu'en Serbie, on n'ignore pas que le sol des bois brûlés donne pendant quelques années de bonnes récoltes, et en conséquence les bergers et les paysans dévastent les forêts.

On laboure généralement la terre très peu profondément, et avec des charrues si mauvaises, qu'on ne fait plutôt que la gratter. Les pierres et les mauvaises herbes encombrant beaucoup trop les champs, sans qu'on prenne le soin de les extirper.

Dans toute la Turquie, on ignore l'usage de marnier les

terres, quoique la marne y abonde. On ne sait pas non plus ce que c'est que les prairies artificielles. Aussi les pâtres sont-ils obligés en été de s'éloigner des belles vallées et de chercher des pâturages subalpins, en s'élevant graduellement jusqu'à la crête des montagnes, à mesure que la chaleur et la sécheresse augmentent (*).

Tel est le régime rural généralement adopté en Orient.

Ce régime a eu sa raison d'être (**). Il est aujourd'hui ce qu'il a été de tout temps. Impuissant à alimenter l'industrie moderne de cette abondance et de cette variété de matières premières dont le besoin s'ac-

(*) Ami Boué la Turquie d'Europe T. 3. p. 1.

(**) On ne me soupçonnera pas, je pense, dit M. de Dombasle, d'être un trop zélé partisan de ce système de culture. Cependant il m'est impossible de dissimuler qu'il me semble parfaitement approprié aux circonstances de l'époque pour laquelle il a été conçu, époque à laquelle l'agriculture ne pouvait s'exercer que sur un petit nombre de plantes, prises dans la famille des céréales. Si l'on considère l'extrême simplicité de ce système, l'harmonie avec laquelle toutes les parties qui le composent se lient entre elles, l'égalité de répartition qu'il offre, sur toutes les parties de l'année, des travaux qu'il exige; la facilité avec laquelle il s'applique aux sols de toutes natures, placés sous des climats très variés, on jugera peut-être qu'il eût été impossible alors d'imaginer une solution plus complète du problème suivant. Trouver le système de culture le plus convenable pour fournir les objets indispensables de consommation à une nation pauvre, peu avancée dans la civilisation et peu peuplée, quoique déjà trop nombreuse pour que le système pastoral puisse suffire à sa subsistance; le système qui exige le moins de main-d'œuvre possible, qui puisse le plus facilement être mis en pratique par des hommes manquant d'instruction et d'avances pécuniaires.

C'était bien là, sans doute, les données du problème dans les circonstances dans lesquelles se trouvaient les nations de l'Europe à l'époque du moyen âge et encore long-temps après. Considéré sous ce point de vue, on trouvera que l'assolement triennal avec jachère et vaine pâture, malgré des défauts graves, mais inévitables, était vraiment une admirable conception.

croît sans cesse, et à assurer la subsistance d'une population nombreuse, ce système, dont le caractère le plus saillant est l'immobilité, paraît cependant convenir à une nation pauvre, peu avancée dans la civilisation et peu peuplée; et il ne serait pas même incompatible avec un certain degré d'aisance et de bien être de la classe agricole, si une foule de circonstances sociales et politiques plus ou moins défavorables, ne venaient frapper de stérilité des efforts toujours redoublés, paralyser le développement de l'industrie et aggraver de plus en plus l'état des populations qui vivent sur ce sol privilégié.

Ainsi par exemple, une des principales conditions du progrès dans l'agriculture, est sans contredit la facilité avec laquelle les capitaux sont fournis à la terre, et les intérêts modérés auxquels les cultivateurs peuvent obtenir les fonds nécessaires à l'exploitation du sol; mais en Turquie, les cultivateurs sont tellement pauvres et obérés, que même pour pouvoir ensemençer, ils se voient dans la nécessité d'emprunter à gros intérêt, ou de promettre aux bailleurs de fonds une partie de leur récolte (*).

M^r. Beaujour fait remarquer (**) que les mêmes causes qui influent sur la difficulté des recouvrements dans les pays musulmans, donnent encore la raison du haut intérêt de l'argent.

» Le despotisme, dit-il, rend les fortunes précaires, parce qu'il finit toujours par les envahir. Il met des bornes à l'industrie, parce qu'on ne se soucie pas de gagner ce qu'on ne peut garder: il gêne la circulation de l'argent,

(*) Ami Boué Vol. 3. p. 3.

(**) Vol. 2. p. 177.

qui s'accumule en des mains intéressées à le cacher. Le défaut de circulation rend les ventes à terme plus nécessaires et plus chanceuses. Quand on n'est pas payé, on ne peut pas payer à son tour.

Les mêmes causes qui influent sur la difficulté de recouvrements, donnent encore la raison du haut intérêt de l'argent. Il est tout naturel que le prêteur exige un intérêt plus grand, à mesure qu'il est moins garanti de la rentrée de son capital. Dans un pays où les fortunes sont mieux divisées, le besoin d'argent se fait moins sentir. La demande étant moins vive, l'argent est moins cher. Le despotisme donnant tout aux uns, et ôtant tout aux autres, favorise plus que les autres gouvernements l'inégalité des richesses : voilà pourquoi l'intérêt de l'argent est plus élevé dans les gouvernements, d'Asie que dans ceux d'Europe. On pourrait même calculer le taux de l'intérêt sur le degré plus ou moins grand du despotisme : il est de vingt pour cent en Turquie, en Perse de vingt cinq et de trente au Mogol.

Malheureusement cette situation n'a point changé depuis la publication de l'ouvrage de M. Beaujour, c'est-à-dire, depuis la fin du dernier siècle ; car les mêmes faits résultant des mêmes causes ont été encore confirmés en 1837 par M. Urquhart (*) et le sont encore aujourd'hui d'une manière beaucoup plus effrayante par un journal (**) dont le témoignage ne saurait être suspect, et qui tout en évaluant le taux moyen de l'intérêt à 20 et 24 0/0, porte les intérêts qui ont pesé jusqu'à 1850, sur les dettes de certaines communes à 30 et à 40 0/0.

(*) La Turquie, ses ressources etc. etc.

(**) Journal de Constantinople.

Voilà donc que ces réformes tant vantées, dont la crédulité publique a été si long-temps abusée en Europe et qui n'étant que le mirage trompeur d'une civilisation exotique, ont fait croire à certains hommes d'état d'une expérience d'ailleurs consommée, qu'aucun pays dans le monde, n'a fait dans ces trente dernières années autant de progrès que la Turquie ; voilà dis-je que ces réformes, d'où devait surgir une nouvelle civilisation en Orient, n'ont pu apporter jusqu'à ce jour, aucune modification dans la condition sociale et politique de cette contrée ; tout au contraire, cet état qu'on voulait régénérer à tout prix, semble condamné par une loi inexorable résumant tout son passé, à l'épuisement. En effet, tandis que depuis un demi-siècle, tout se meut, tout se renouvelle dans ce monde, la Turquie, qui semble fatalement enchaînée à l'immobilité, n'a subi d'autres changements que ceux de la mise en scène ; son agriculture se trouve à l'état où elle était du temps des patriarches juifs ou au moyen âge, et l'intérêt de l'argent reste invariablement exorbitant depuis un demi-siècle ; car nous le répétons, rien n'a pu modifier dans cet espace des cinquante dernières années, les circonstances sociales et politiques qui arrêtent dans les pays musulmans l'effort de l'industrie et l'accroissement des capitaux, entravent leur circulation, paralysent le crédit et tendent à raison même des risques des capitalistes et de l'appauvrissement des populations à maintenir l'intérêt de l'argent à un taux usuraire et ruineux.

» Tant il vrai que le capital est la vie matérielle des états, la mesure de leur civilisation et de leurs progrès. Comparez des pays divers ; vous trouverez ici une terre fertile et un ciel favorable aux entreprises de l'homme,

une population assez nombreuse et heureusement douée ; là un sol ingrat, un ciel sévère, une population qui a besoin de beaucoup de soins pour sa vie physique et qui est souvent menacée par la maladie et la mort. Cependant, il vous arrivera de trouver la richesse, le progrès dans le pays que la nature a traité en marâtre, la pauvreté et la misère dans le pays qu'elle a comblé de ses faveurs. C'est que les forces naturelles de l'un n'ont pas été secondées par l'accumulation du capital, tandis que, dans l'autre, l'ordre, la persévérance, l'économie, ont fini par amasser d'immenses capitaux, dont la puissance productive supplée à toutes les imperfections des moyens naturels (*).

Mais ce n'est pas tout ; afin de nous rendre un compte exact de toutes les causes de la misère et de l'appauvrissement des populations sous la domination musulmane, il est essentiel, non seulement de rechercher et de déterminer la quotité des impôts qui grèvent le sol et les habitants, mais encore de signaler les abus inséparables de l'administration Turque ; car, ce n'est que par l'appréciation de ces deux causes combinées qu'on peut se faire une juste idée de la malheureuse condition à laquelle ont été réduites les plus belles contrées du monde, vouées depuis si long-temps à la servitude la plus dégradante.

« Les principales sources du revenu public en Turquie sont en premier lieu :

La dime uchr ; elle est prélevée sur tous les produits de l'agriculture, ainsi que sur les bestiaux dont l'élevage se rattache à l'économie rurale.

L'impôt anciennement appelé Salghin qui consiste en un

(*) Rosai.

droit de 25 pour 100 que paie chaque propriétaire d'après l'évaluation de ses biens, tant meubles qu'immeubles. Ces biens pouvant se composer de valeurs déjà soumises à la dime, les céréales, les olives, les troupeaux par ex : il s'ensuit que les mêmes propriétés se trouvent souvent frappées par deux impôts différens.

L'Intisap est un droit dont sont frappés les boutiques et magasins selon la valeur des objets qu'ils exposent en vente ; le maximum de cet impôt est de 60 piastres, et le minimum de 10 piastres par mois.

Le Haratch ou capitation, est imposé à tous les sujets chrétiens ou rayas de la Porte. Cet impôt personnel est de 30 à 60 piastres par tête, selon la répartition qui en est faite.

Le Giumruk ou droit de douane, consiste en un droit de 9 pour cent, prélevé sur les marchandises qui viennent de l'intérieur et s'embarquent pour les échelles situées dans l'empire, de 12 pour 100, sur les marchandises exportées à l'étranger, et enfin de 5 pour 100, sur les marchandises importées de l'étranger ().*

Ainsi en dépit des principes de la science des finances, qui condamne le cumul des impôts, par l'application de la règle, non bis in idem, le même contribuable se trouve d'abord frappé par la dime prélevée sur tous les produits de l'agriculture, ensuite, par le 25 pour 100 que paie chaque propriétaire d'après l'évaluation de ses biens tant meubles qu'immeubles, et enfin par le haratch, imposé à tous les sujets chrétiens ou rayas de la Porte et qui monte de 30 à 60 piastres par tête (**)

(*) Pierre de Tchihatchef. « L'Asie mineure et l'Empire Ottoman. »

(**) Si l'on ajoute à ces trois impôts, celui de l'imdadijé payé depuis le commencement de la guerre, à titre de subside de guerre, on pourra se

D'après ce système de contributions, M^r Tchihatchef évalue la quotité des impôts qui grèvent le sol et ses produits comme il suit : « sur 1000 kilogrammes de blé, le gouvernement en prélève 100 à titre de dime, et 500 à titre de salghin. » Le Journal de Constantinople prenant de son côté pour exemple de ses calculs un domaine de la Thessalie composé de 12 tchifts, (*) procède à la même évaluation de la manière suivante.

« Supposons, dit-il, une année ordinaire : la récolte est de 6 pour 1. C'est par conséquent sur les 16 k. kilosensemencés 96 k. k. que chaque tchift a produit, ou 1152 pour les 12 tchifts. Le fermier des dimes arrive le premier, il prélève le 10 0/0 sur la totalité de la récolte, c'est 115, k. k. à déduire de 1,152, il en reste par conséquent 1037 k. k. à partager entre les différents associés. Le propriétaire arrive alors et le partage commence. Il retire d'abord de la totalité de la récolte, les 192 k. k. qu'il a avancés à ses métayers pour semence. Cette semence leur est rendue aux semailles suivantes. Les 192 k. k. pris, restent encore 845 k. k. de différentes céréales et desquels le propriétaire prend la moitié, c'est-à-dire, les 422 1/2. C'est en définitif 422 1/2 k. k. à partager entre les 12 tchifts ou 24 familles, soit 17 1/2 k. k. à chacune d'elles, comme prix de ses fatigues et de son intelligence ; avec la

faire une idée assez juste de la manière atroce dont les esclaves blancs sont exploités dans les pays musulmans, à la face de l'Europe chrétienne ! Il semble donc que ce régime monstrueux ne leur serait infligé que comme une expiation du crime irrémissible. . . . de croire avec toute l'Europe, en Jésus-Christ.

(*) Le tchift est formé de deux charrues et il emploie deux familles et huit bœufs.

valeur en argent de ces 17 1/2 k. k. c'est-à-dire (avec une valeur en moyenne d'à peu près 360 fr.) elle doit faire face à ses dépenses annuelles, au paiement du haratch, du tétel-touat, du papas, du garde champêtre, etc.»

Il résulte aussi des faits ci-dessus, attestés de la manière la plus irrécusable, qu'en Thessalie la presque totalité des impôts est payée par le cultivateur, « tandis que le bey qui jouit d'un revenu de 4 à 500 mille piastres, paie à peine 200 piastre au trésor (*). »

Tant il est vrai « que dans les pays de servitude, il n'y a que les maîtres qui se rassasient : les colons sèment, mais ils pâtissent ; on nourrit un nègre à coups de fouet, et un paysan grec à coups d'iatagan (**). »

Examinons maintenant ce que le gouvernement retire de ce système de spoliation légale. Selon M^r. Tchihatchef le chiffre qu'on peut adopter comme indiquant en moyenne, le revenu annuel de la Turquie, serait de 600,000,000 de piastres, ou de 141,230,400 fr. C'est là un revenu bien exigü en apparence, pour un si vaste et si magnifique pays ; mais les rouages vicieux de l'administration turque n'expliquent que trop bien cette disproportion étrange entre les ressources du pays et l'état de ses finances.

Les branches les plus importantes du revenu public dans l'empire ottoman sont l'objet de concessions ou d'affermages faits au plus offrant. Ce système, surtout tel qu'il est appliqué en Turquie, où le gouvernement se borne à percevoir le prix de la concession sans exercer aucune sur-

(*) Journ. de Constantinople, N.º 587.

(**) Beaujour.

veillance sérieuse sur les opérations des concessionnaires, a pour conséquence de priver le fisc d'une bonne partie de la recette dont il aurait joui, et de grever gratuitement le pays de charges inutiles et vexatoires, qui ne profitent qu'à un petit nombre de cupides spéculateurs, surtout lorsque ces derniers sont revêtus en même temps de fonctions publiques qui leur permettent d'appeler l'intimidation au secours de toutes leurs entreprises(*).

Ce surcroît de charges, résultant des abus et des malversations d'une foule de maltôtiers ou fermiers du revenu public, ainsi que la quotité des divers impôts qui pèsent sur les cultivateurs, nous expliqueraient suffisamment la condition déplorable dans laquelle ils se trouvent. Nous essayerons pourtant par quelques faits dont l'authenticité ne nous sera point contestée, de mettre en évidence les résultats désastreux du régime et de l'état social que nous venons d'esquisser.

»Les propriétés en Thessalie sont partagées en trois catégories différentes. Ce sont d'abord les *kefalohoria*, ou communes dont les terres appartiennent aux villageois, sauf hommage au Sultan.

La seconde catégorie comprend les *tchiftliks*, ou do-

(*) Nous ferons ici remarquer que le montant du revenu de la Turquie, quelque faible qu'il pût paraître d'ailleurs, avait suffi, il y a une trentaine d'années aux exigences de l'administration. Le budget offrait alors une concordance très satisfaisante entre la recette et la dépense; mais il n'en est plus de même aujourd'hui, depuis surtout que la confiscation qui faisait entrer dans les coffres du Sultan le produit des déprédations des grands de l'empire, a été abolie. Aussi le gouvernement dès l'année 1841, a-t-il fini par recourir au papier monnaie, qui ayant atteint aujourd'hui au chiffre de plusieurs centaines de millions, menace d'étouffer le crédit de la Turquie à sa naissance.

maines appartenant à des beys ou à des particuliers turcs et très peu aux grecs.

La troisième catégorie enfin comprend les *Imlaks* ou terres appartenant au domaine. Tâchons de nous rendre un compte exact de la situation des cultivateurs de ces différentes catégories de propriétés, par suite des impôts dont ils sont écrasés et des dettes qu'ils se sont vus dans la nécessité de contracter à des intérêts usuraires pour satisfaire aux exigences d'une administration spoliatrice.

La dette des *kefalohoria* s'appelle *Moukadembordjy*; c'est une dette provenant de différentes sommes prises par les communes à différentes époques, à quelques particuliers, soit pour couvrir les paiements des impôts dus au gouvernement, soit pour faire face aux dépenses particulières de la commune.

L'Olympe (la partie comprise dans la Thessalie) possède 25 villages *kefalohoria*, qui doivent en *Moukadem* près d'un million de piastres. L'Ossa, district de 18 villages, doit 700,000 piastres. Le Pélion, 24 villages de Volo, 2,000,000 de p. en *Moukadem*, et 1,500,000 en dettes individuelles.

Et quant à la seconde classe des cultivateurs, c'est-à-dire, celle des métayers, nous ferons remarquer qu'ils ne possèdent en général que leurs instruments aratoires et leurs bêtes de labour, mais comme dans très peu de domaines il existe des métayers assez riches pour pouvoir remplacer un bœuf par ex : ils sont dans l'obligation de le demander au *soubachy* (à l'intendant du domaine); une mauvaise année de récolte survient, ce dernier avance aux vassaux, en guise de prêt, le blé dont ils ont besoin, il paye leurs impôts, leur *haratch* etc. C'est ce qui consti-

tue la dette des métayers, et on peut dire que sur les 15 mille familles vassales qui appartiennent aux Tchiftliks des particuliers, il y en a très peu qui ne doivent de 10,000 à 20,000 piastres (*).

Ces chiffres qui n'ont pas besoin de commentaires, nous semblent suffisamment concluans et propres à dissiper en partie les illusions de quelques publicistes modernes, admirateurs passionnés des progrès de la Turquie. Oh mon Dieu ! nous voulons bien croire aussi aux progrès que ce pays a faits depuis une vingtaine d'années, mais pourvu qu'on ne vienne pas nous contester les progrès du dénuement et de la misère, à laquelle ont été réduites depuis ce même espace de temps, les populations qui vivent sous la domination turque. Pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à mettre en parallèle la moyenne de la dette de chaque famille de métayer, fixée, par le J. de Constantinople, de 10,000 à 20,000 piastres et celle donnée par M^r. Urquhart en 1837. En effet ; d'après lui, « Il y a à peine une commune en Turquie qui n'ait pas de dettes ; une moyenne de vingt villages, dit-il, dans diverses parties du pays, ma donné deux liv. sterl. pour chaque maison. »

Ainsi donc, la moyenne de la dette pour chaque maison, fixée par M^r. Urquhart à 2 l. st. est portée par le J. de Constantinople pour les districts exploités par des métayers, de 10,000 à 20,000 piastres. La différence de ces deux moyennes est on ne peut plus frappante. Elle prouve de la manière la plus irréfragable que dans aucun autre pays, la misère n'a fait autant de progrès qu'en Turquie.

De tout ce qui précède, nous pouvons actuellement

(*) Journal de Constantinople.

conclure que ce n'est pas aux modes d'exploitation usités dans les pays musulmans, qu'il faut attribuer la misère dans laquelle les cultivateurs sont plongés, mais aux circonstances sociales et politiques sous l'influence desquelles ils se trouvent. La preuve en est dans la diversité de condition d'un peuple entièrement homogène, et placé sous l'influence des mêmes circonstances climatologiques.

Ce peuple exploite son sol par les mêmes procédés que ceux employés en Turquie ; mais les résultats matériels, moraux et politiques, en sont tout-à-fait opposés. C'est qu'en Grèce, le cultivateur a la tête haute, et l'âme fière comme l'homme libre. Il n'est pas vassal d'un monarque qui est plus qu'un pontife, qui est le reflet de Dieu même sur la terre. En Grèce, la propriété étant inviolable et sacrée, le cultivateur peut en disposer et en jouir de la manière la plus absolue ; mais en Turquie, le droit de propriété est annulé, et le cultivateur n'est que possesseur du sol qu'il cultive.

En Grèce, le métayer est l'associé du propriétaire, mais en Thessalie « s'il n'est pas réellement l'esclave du propriétaire, il ne peut cependant sous peine de prison, quitter son village pour aller travailler ailleurs (*). »

Le grec d'en deçà de nos frontières, protégé par une législation libérale, qui assure au plus humble individu la jouissance paisible des fruits de son industrie, est aussi laborieux que sobre, car, ce n'est que par ses épargnes, qui sont le fruit de ses labeurs et de ses économies, qu'il pourrait améliorer sa situation et s'élever à un degré supérieur de l'échelle sociale.

(*) Journal de Constantinople.

Mais le grec d'au-delà les limites de la carte officielle du Royaume hellénique, taillable et corvéable à volonté, n'a pas même d'intérêt à se relever de l'état d'abjection, dans lequel il se trouve; par ce que, selon M^r. Urquhart, « en Turquie, toutes les fois que vous vous élevez, vous vous trouvez en contact avec l'influence corruptrice du gouvernement Turc. »

C'est ainsi que les malheureux cultivateurs opprimés par les gouverneurs des provinces ou les pachas, exploités sans merci ni miséricorde par le fisc et par les traitans, pressurés par les propriétaires du sol et les beys et écrasés sous le poids d'une dette excessive qu'ils doivent léguer à leurs enfans, se voient réduits à la plus extrême misère, dont on ne trouverait un autre exemple que dans le moyen âge, lorsque la décadence de l'industrie, des lettres et des arts, et l'oubli des notions fondamentales du droit et de la justice, plongèrent l'Europe dans les ténèbres de la barbarie.

S.

Quinzaine politique du Spectateur.

—0000—

On dirait que comme autrefois Neptune et Minerve se disputaient le sol de l'Attique, de même aujourd'hui le dieu de la guerre et la déesse de la paix se sont portés un défi pour savoir à qui sera la terre. L'activité est immense de part et d'autre; nul ne veut se laisser devancer par son adversaire. En Crimée, la guerre gronde avec fureur; les abords de la tour de Malakoff sont un vaste

champ de carnage, et depuis le 9 le bombardement a commencé et continue très-sérieusement, Dieu seul sait avec quel résultat définitif, mais pour le moment en décimant les deux armées ennemies. A Vienne au contraire le ciel était serein, la paix penchait en souriant son boisseau tout plein de bénédictions. Il est vrai que les négociations ont dernièrement reculé d'un pas, mais on a dit que c'est pour mieux et pour plus vite sauter au but.

Des quatre points, ces quatre piliers sur lesquels doit être inébranlablement assise la paix du monde, les deux premiers, c'est-à-dire la moitié du tout, sont déjà, nous dit-on, fixés. Nous le croyons bien, car nous ne voyons pas qui s'y opposerait. Ce ne sont certes pas les puissances qui les ont proposés, parcequ'elles en ont cru les garanties suffisantes, et qu'elles sont engagées d'honneur à ne pas se rétracter; ce n'est pas l'Autriche, qui dans toute cette affaire de l'Orient n'a d'intérêt particulier à elle que celui de faire adopter ces deux articles. Ce n'est pas la Russie non plus; car, ainsi que le Sultan l'a observé dans les instructions dont il a muni son envoyé à Vienne, ce n'est pas en vertu de traités que la Russie s'immisçait dans les affaires intérieures des provinces daces, et qu'elle y exerçait sa prépondérance; ce n'est pas par des capitulations qu'elle dominait les bouches du grand fleuve; c'est par l'influence que lui donne sa puissance, combinée avec la faiblesse de la Turquie, et leur position respective. Un traité qui enlèverait à la Russie ce qu'aucun traité ne lui avait donné, mais qui lui laisserait les conditions par lesquelles elle a pu prendre ce que les traités ne lui donnaient pas, la Russie ne doit pas avoir une grande répugnance à le signer. On prétend

qu'elle s'est arrogé des droits qu'elle n'avait pas, uniquement parcequ'elle avait la force de se les arroger, et on lui propose un traité qui lui nie les droits, mais qui lui laisse la force. Pourquoi ne l'accepterait-elle pas? Nous sommes donc tout prêts à croire que de part et d'autre on s'est volontiers entendu sur les deux points.

Mais le troisième est tout autrement épineux; il complète, il commente, et donne seul une signification aux deux autres. Cette clause de paix est grosse de guerre; elle est susceptible de diverses applications; mais toutes convergent vers le même point, à réduire la puissance russe de manière qu'elle ne soit plus en état de nuire à la Turquie. C'est évidemment là le point culminant de la question. Lorsqu'on l'aura obtenu, alors, mais alors seulement, les deux premiers auront une valeur réelle. Seulement nous croyons que c'est au général Canrobert et à l'amiral Lyons, bien plus qu'à M. Drouin de Lhuys et à L. John Russel à traiter ce point, par les protocoles de la bayonnette et du boulet plutôt que par ceux de la diplomatie. Le bombardement actuel à bout-portant, entrepris après de laborieux travaux de siège, avec un matériel surabondant, et lorsque, au moins pendant les premiers jours, des pluies torrentielles écartaient des alliés les attaques des troupes qui tiennent la campagne, sera-t-il plus efficace que celui qu'on avait entrepris sans les mêmes précautions, il y a six mois? Sevastopol sera-t-il pris cette fois?

On paraît croire qu'il faut commencer par là pour arriver à un règlement du troisième point. Nous avouons que nous sommes bien plus portés à partager l'opinion du journal des Débats, qui disait dernièrement, que

prendre Sévastopol, c'est allumer la guerre, ce n'est pas l'éteindre. La Russie par cette mutilation ne serait pas tellement affaiblie, qu'il lui passe l'envie de la venger si elle le peut, de relever son honneur, et de défendre pied à pied son intégrité, telle que ses victoires passées la lui avaient faite. En même temps elle n'en serait pas assez affaiblie pour cesser d'être formidable à sa voisine, surtout si jamais, — et qu'est ce qui est impossible dans ce bas monde? — les deux grandes protectrices de la Turquie venaient à se diviser. Il faudrait pour cela lui prendre un à un tous ses débouchés sur la mer, sur la mer Noire aussi bien que sur la Baltique, il faudrait la reléguer par terre bien loin de la Turquie, la réduire à son berceau, la ramener à ce qu'elle était avant Pierre le Grand, et encore ne laisserait-elle pas que d'être dangereuse à la sécurité de la Turquie, car elle disposerait des sympathies des chrétiens de cet empire, qui croiraient que plus elle est blessée et humiliée à propos de la Turquie, plus elle a intérêt à les soutenir dans leur desir soit patent soit secret, mais toujours vif et jamais éteint, de se délivrer. Ce que nous disons n'est pas une provocation; c'est une donnée positive, chacun peut l'apprécier à son point de vue, mais il est de la plus haute importance que ceux qui règlent aujourd'hui les destinées des peuples la prennent en mûre considération.

Cependant, si le bombardement actuel ne finissait pas encore par la prise de Sévastopol, nous avons déjà été avertis par la presse française et anglaise que cela ne tirerait pas à conséquence. Si Sévastopol ne peut-être pris, on n'a qu'à le laisser; l'honneur militaire n'y est

nullement intéressé. Les plus braves ne sont pas tenus à vaincre des pierres ; l'objet de la guerre n'était pas de réduire une ville, mais bien de réduire la puissance de la Russie, et surtout sa puissance maritime. Eh bien ! c'est ce qu'on fera par le troisième point. Mais si ce n'est pas ainsi que la Russie l'entend elle-même, si pour que sa flotte soit brûlée il faut qu'on la lui brûle, en résulte-t-il que ce point difficile doive rester insoluble ? Heureusement non. Il reste encore d'autres flèches dans le carquois diplomatique. On pourrait, en laissant à la Russie ses forts et ses bâtiments qu'elle s'obstine à garder, occuper quelques points du littoral turc de la mer Noire, et y établir des forteresses autrement inexpugnables que Sévastopol. On dit que les puissances occidentales penchent assez vers ce projet, qui trouve surtout de la faveur en Angleterre, et que la Russie elle-même n'a aucune répugnance à l'accepter. Mais autre embarras ! La Turquie n'en veut pas entendre parler. Elle prétend qu'elle est maîtresse chez elle, et qu'elle ne consentirait à rien qui toucherait à un cheveu de son intégrité. On pourrait bien lui répondre qu'elle n'a pas voix dans le chapitre, que ce n'est pas à elle à dire ce qu'on doit faire de son territoire ; qu'elle n'a qu'à se tenir coi dans son linceul, et qu'elle pourrait se repentir de vouloir se donner des airs de revenant. Cependant, si l'on croit nécessaire d'user jusqu'à la fin de ménagements envers elle, il y aurait un autre expédient pour se tirer du troisième point ; ce serait d'entendre par la révision du traité de Baltaliman tout simplement son abrogation, et de décider que les deux détroits de Thrace, au lieu d'être fermés à tout le monde, seraient au con-

traire ouverts à toutes les puissances. Nous ne savons pas si cette interprétation plairait beaucoup à la Russie, qui pourrait être exposée ainsi à voir souvent dans la mer Noire des flottes combinées bien plus puissantes que celles qu'elle y peut entretenir, mais nous la saluerions avec joie : La Turquie serait alors dans les serres de l'Europe : ce n'est pas devant la puissance russe, c'est devant celle de leurs alliés actuels que les Turcs auraient à trembler, et l'Europe, maîtresse de la Turquie par le fait même qu'elle l'entourerait de tous côtés de ses flottes, qu'elle établirait ses forts mouvants jusqu'au cœur même de son empire, pourrait, sans secousse, faire justice de la domination turque, au moment où, en y portant le calme flambeau de la réflexion, on aura reconnu que le temps est venu d'en déblayer les décombres, pour éviter les dangers qu'un éboulement spontané pourrait occasionner. Nous ne croyons pas qu'on complique cette interprétation par la proposition de fixer le nombre de bâtiments de chacune des puissances qui parcourraient le Pont Euxin. La Russie serait toujours dans le cas de dire qu'elle ne laisserait pas réduire par un traité sa flotte que le canon n'a pas réduite, et que vouloir lui prescrire le nombre de bâtiments qu'elle entretiendrait dans ses ports c'est, sans réciprocité, attenter à ses droits de souveraineté. Ici aussi la Turquie réclame ; elle dit qu'en ouvrant ses détroits à tout venant, elle cesserait bientôt d'exister. On pourrait bien lui répondre que c'est peut-être tant mieux pour l'Europe, et qu'on ne voit pas la nécessité qu'elle existe. Tout au plus si l'on veut encore avoir quelque égard à ses réclamations, pourra-t-on fixer le nombre des bâtiments avec lesquels il sera permis à la Russie, aussi bien

qu'à chacune des autres puissances, de visiter ses ports et de traverser ses détroits.

Mais si elle insiste absolument à dormir ses portes fermées, ou, comme les héros de théâtre, à mourir enveloppée de son manteau, on prétend que les alliés n'auraient pas d'objection à laisser intact le traité de 1841, et à n'ouvrir les détroits à personne, mais à condition que, ni la Russie, ni aucun des riverains de la mer Noire, n'entreprendrait dans cette mer des bâtimens de guerre. La Russie aurait objecté que sa voisine n'est pas un portier assez sûr et assez fort pour qu'elle lui confie ses clefs, qu'à la première guerre ses ennemis forceraient les détroits, et attaqueraient ses côtes dépourvues de flottes pour les défendre. On lui aurait objecté qu'elle est trop soupçonneuse, qu'elle ne pense toujours qu'à la guerre, tandis qu'on espérait bien établir une paix solide et prospère; à quoi ses plénipotentiaires auraient répondu qu'ils en diraient autant des autres: que si dans l'éventualité d'une paix durable la présence des flottes étrangères dans le Pont Euxin ne doit pas lui porter ombrage à elle, dans cette même prévision, l'existence de ses propres flottes ne doit pas inquiéter les autres. On a bien dit à la Turquie qu'elle ferait une imprudence en s'enfermant ainsi seule avec la Russie en dedans des Dardanelles, sans que les autres soient à portée de l'aider lorsque l'envie prendrait à son grand voisin de la maltraiter. Mais elle aurait répondu comme Martine: *de quoi vous mêlez-vous? Je veux qu'il me batte, moi.* Dans son ignorance et dans sa barbarie elle a tout l'air de croire qu'un ennemi vaut mieux que deux amis.

C'est sans doute l'un ou l'autre de ces modes qui devra

être adopté pour l'application du troisième point, selon que le sort des armes en aura décidé en Crimée. La Russie ne consent à aucune concession qui aurait pour résultat de borner sa puissance maritime. Mais comme cette réponse catégorique n'a pas mis fin aux négociations, il faut qu'on n'ait pas perdu l'espoir de s'entendre en adoptant une des mesures les plus conciliantes.

Cependant on assure qu'avant que les plénipotentiaires n'eussent reçu à ce sujet les dernières instructions de leurs cours respectives, ou peut-être aussi pour donner le temps aux combattans de Sévastopol de dire leur dernier mot sur le troisième point, on a procédé à l'examen du quatrième, et il y a même des journaux qui prétendent qu'on l'a résolu, la Russie l'ayant accepté tel qu'il lui a été proposé. C'est à coup sûr être fort expéditif sur un point qui, à notre avis, n'est pas le moins important, et n'influe pas moins sur la question entière, que celui qui le précède. Régler le sort des chrétiens de la Turquie, n'est rien moins que résoudre la question d'Orient. C'est éteindre le volcan dans cette partie du monde, c'est en arrêter les secousses, c'est en écarter le danger, le seul réel, d'une révolte dans les esprits, se traduisant en actes toutes les fois qu'elle le peut, et pouvant offrir un point d'appui constant et une arme toute puissante à l'ambition qu'à tort ou à raison on insiste à attribuer à la Russie.

Ici au premier rang se présentent les Turcs, Aali-Pacha avec ses instructions, et avec l'ordre de ne rien accepter qu'*ad referendum*. Vous vous êtes mis en peine pour nous, disent-ils; vous faites une guerre formidable pour défendre notre intégrité et nos droits de souveraine-

té. Nous vous en sommes profondément reconnaissants. Voici le moment venu où vous aurez à consacrer par des traités ce que vous avez défendu par vos armées. En vertu de ces droits, nous pouvons faire de nos sujets ce que bon nous semble. Ce n'est pas vous qui voudrez nous les contester. Vous avez déclaré que vous voulez que nous soyons maîtres chez nous ; laissez nous l'être. Voyez du reste ce que nous avons fait en faveur des ghiaours pour vous plaire, et pour prévenir toutes vos réclamations. Nous les avons affranchis du haratz ; ils n'auront plus à nous acheter le droit de porter leurs têtes sur leurs épaules. Ils arriveront dans les armées jusqu'au grade de colonel, dans le service civil jusqu'à celui d'employés du second ordre, ils pourront réparer leurs églises croulantes, dans toutes les villes où il n'y aurait pas de population ottomane qui en pourrait être scandalisée. Voici, nous l'espérons, des concessions à contenter les philhellènes les plus sauvages.

A ce discours on pourra leur répondre, et, espérons-le, on leur répondra : Sans vous faire observer que vos sujets les ghiaours sont de notre famille, que leur culte est le nôtre, le saint culte du Christ, et que nous ne voulons pas que le saint culte du Christ soit foulé à vos pieds ; sans vous dire que ces chrétiens sont les descendants de ceux que nous aimons et que nous admirons, et à qui nous devons nos lumières, notre civilisation, et ce que nous avons de bon et de beau ; que pour les consoler dans leur affliction, que pour les arracher à leur désespoir, nous avons plus d'une fois pris l'engagement d'alléger leur joug ; sans vous rappeler enfin, qu'en définitive vous n'êtes pas chez vous, comme vous dites,

mais bien dans un pays que vous avez usurpé, et que vous avez converti en désert, que vous êtes au milieu de populations que vous avez tout fait pour abrutir, et qui vous haïssent ; sans nous arrêter à toutes ces considérations, nous vous disons que l'intérêt européen, que le principe pour lequel nous nous battons, exige impérieusement que les chrétiens de l'Orient soient satisfaits de leur sort, afin qu'ils n'aient plus intérêt à remuer, et de chercher contre vous un appui en Russie. Il faut que leur bien-être soit réel, pour que la paix le soit aussi. Vos promesses sont belles, mais depuis trente ans combien n'en avez vous pas faites ? Elles ne nous suffisent pas. Nous risquons trop, après tant de sacrifices, à en faire dépendre le sort de l'Orient. Il nous faut des garanties plus réelles. En effet l'Europe n'oubliera pas dans cette occasion que le Sultan Machmoud a fait des réformes tout autrement hardies, et peut-être tout autrement sincères, qu'il a consacrées par le terrible baptême du sang de soixante mille janissaires ; que depuis, le tanzimat, la déclaration de Guulhanné, une foule d'autres actes rédonnants, annoncés au bruit des fanfares par les journaux de Constantinople, ont mille fois excité l'enthousiasme crédule des amis de l'humanité. Où en sont donc les fruits pour le bonheur des sujets de la Porte ? De ces mesures régénératrices, le gouvernement du Sultan promettait les unes sans avoir l'intention de les réaliser, il adoptait les autres sans avoir la force de les appliquer ; l'Europe les voudra aujourd'hui sérieuses. Le sang qui a coulé en Crimée, fait un devoir aux négociateurs de Vienne de ne rien établir que de stable, de ne pas s'en rapporter à de vaines promesses du sort des chrétiens de l'Orient,

et par conséquent du sort le l'Orient lui-même, et les déterminera, en écartant par une fin de non recevoir les objections de la Turquie, d'adopter pour la solution du quatrième point la protection collective des cinq puissances.

Mais cette protection comment s'exercera-t-elle? Par les consuls a-t-on dit. Dans l'état déplorable de faiblesse où se trouve le pouvoir central en Turquie, sans aucun moyen de faire respecter sa volonté, sans aucune prise sur l'administration des provinces, ce n'est pas par des mesures générales qu'on y peut rien obtenir ou fonder; il est nécessaire d'y tenir continuellement la main à une application de détails. Ce sera la tâche confiée aux consuls. Les Turcs en seront désespérés sans doute, car ils ne seront plus que nominativement les maîtres du pays. Les chrétiens en seront heureux au contraire, car, en attendant une émancipation complète, ils auront au moins échangé le gouvernement des pachas contre celui des consuls chrétiens. Pour maintenir cette position, il ne suffira sans doute pas d'avoir des consuls, il faudra encore leur prêter main forte. Comme ils seront la vraie puissance exécutive, ils devront avoir une force à leur disposition, pour se faire obéir dans les détails de leurs fonctions. Aussi a-t-on proposé qu'une armée et une flotte restassent en permanence en Orient, pour rendre efficace et réelle la protection des chrétiens, pour forcer d'un côté la Turquie à l'exécution fidèle du quatrième point, de l'autre la Russie à celle du troisième. On a proposé une *paix armée*, et on a eu raison. Un traité avec une puissance à la parole de laquelle on ne veut pas se fier, comme c'est le cas avec la Russie, ou à la parole de la-

quelle on ne peut pas se fier, comme c'est le cas avec la Turquie, et même un peu, il faut bien l'avouer, tout traité quelconque, n'est sûr d'être maintenu, qui si de part et d'autre on n'a pas d'intérêt à le transgresser, ou si on est mis hors de possibilité de le faire. Il est vrai qu'une paix armée, c'est la guerre moins les combats. Mais si l'on veut absolument maintenir la Turquie, on ne reculera pas non plus devant ce sacrifice; on acceptera ce demi état de guerre, cette menace éternelle d'une guerre actuelle, pour sauver cet état qu'on croit nécessaire à la paix, et de peur qu'il ne devienne la proie de la conquête, on se résignera à le conquérir soi-même.

Seulement avant de s'exposer à ces embarras et de se soumettre à ces sacrifices, on examinera sans doute, cela en vaut au moins la peine, et l'on examinera de manière à ne pas s'arrêter à des apparences, si en effet cet état peut être maintenu et sauvé, quelles sont les réformes nécessaires à son salut, et quelle est la grandeur de la tâche qu'on entreprend. Comme il s'agira d'appuyer sur la Turquie les intérêts sérieux de la paix du monde, on ne se bornera plus comme autrefois à la recréper à neuf, on voudra la sonder pour en reconnaître la solidité, et nous ne croyons pas qu'on doive clore les négociations, sans s'être livré à cet examen.

Nous pourrions à peu près dire d'avance quels seront les résultats de cette enquête. Sous le point de vue des Finances, on trouvera un état aux caisses vides, au point que le Sultan lui-même emprunte aux banquiers arméniens ou juifs, à un taux usuraire, et sur gage des bijoux de la couronne, de quoi vivre au jour le jour; un état aux revenus engagés, sans crédit, sans recettes régu-

lières, avec du papier dont aucun numéraire ne répond, avec un système de dilapidation qu'aucune réforme ne saurait déraciner. Si l'on tourne les yeux vers l'organisation intérieure du pays, pour essayer d'asseoir régulièrement les impôts, de développer les ressources, d'activer la prospérité publique, on le trouvera livré à l'anarchie, en même temps qu'à l'oppression la plus brutale, divisé en deux camps ennemis et à jamais irréconciliables, malgré les rêves de quelques utopistes, on verra les chrétiens victimes du mépris des lois, ainsi que des lois elles-mêmes, on verra dans les classes supérieures la rapine et la spoliation, dans les classes inférieures l'abjection et la misère, et partout la dissolution sociale. Si l'on a recours à l'instruction, si l'on invoque le culte, pour y implanter au moins les germes de l'avenir à défaut du présent, on verra que la nation entière, à quelques individualités près, est plongée dans les ténèbres de la plus profonde ignorance, que son culte, hostile au christianisme, est en même temps l'ennemi du progrès et l'obstacle à tout développement. Qu'on sollicite les facultés intellectuelles du peuple dont on fait le pivot de la politique européenne en Europe, qu'on s'adresse à ses forces créatrices, à son activité sur quel que point que ce soit; on le trouvera incapable de rien produire, sans littérature, sans arts, sans commerce, sans industrie, ne sachant même pas mettre à profit la fertilité de l'admirable terre qu'il profane, diminuant tous les jours en nombre, comme ces populations sauvages des déserts, fatalement condamnées à disparaître et tombant tous les jours dans une misère bien plus grande que celle des chrétiens qu'il opprime et dépouille. Si enfin on veut confier les intérêts ma-

jeurs de l'Europe à sa force de résistance, on le trouvera sans marine, et incapable d'en former une, on le trouvera sans armée; car lorsqu'on aura intérêt à savoir ce qu'on doit penser de celle qui suit les pas des alliés, ce n'est pas aux journaux de Turquie qu'on en demandera des nouvelles, ce n'est pas non plus sur les rapports officiels et écrits pour la publicité qu'on voudra l'apprécier. On demandera en confiance l'avis des hommes expérimentés qui l'ont vue de près, et on trouvera que la Turquie n'a pas d'armée et ne peut en avoir, car on n'en a pas, en Europe au moins, sans finances et sans organisation du pays.

Tel est le peuple que l'Europe entreprendrait de réformer par le quatrième point, et de soutenir par la paix armée, pour en faire la base de la tranquillité du monde!

A.